



UNION REGIONALE D'ART PHOTOGRAPHIQUE
PAYS DE LA LOIRE - UR06

CONCOURS REGIONAL PAPIER Couleur – Monochrome – Nature

Jugement le samedi 28 février 2026 à 09h00

à Brétignolles-sur-Mer

1 - Conditions de participation

La participation est réservée aux auteurs fédérés ou non des clubs adhérents FPF des départements (**44-49-53-72-85**). Les adhérents non fédérés doivent demander des codes d'accès au Président de leur club.

- Nombre de photos par club : **illimité**.
- Nombre de photos par auteur : **4 maximum** par discipline.

NOUVEAU : *La compétition est gratuite pour les adhérents FPF. Pour les non fédérés, elle est gratuite pour l'ensemble des compétitions régionales lors de la première participation. Elle est facturée 20 € pour l'ensemble des compétitions régionales à la seconde participation. La carte fédérale est obligatoire dès la troisième participation.*

Une photo ne peut concourir qu'une seule fois au cours de la même saison (y compris le Super Challenge), soit en couleur, soit en monochrome, soit en nature et ne pourra être présentée qu'au maximum deux fois, quelle que soit la compétition sans limite de temps.

- L'auteur évitera de présenter des images tirées du même déclenchement, après recadrage, désaturation ou autre traitement.
- Un auteur participant dans une compétition nationale (Coupe de France, National 1) ne peut pas concourir en régional dans la même catégorie.
- Les images publiées dans les Florilèges FPF (toutes compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un concours fédéral (sauf celles extraites des concours "Auteurs").

Sujet : Il est libre à condition d'entrer dans la définition de la section dans laquelle la photo participe (voir ci-après). L'auteur prend l'entière responsabilité des sujets présentés (**respect du droit d'auteur et du droit à l'image**). Tous les éléments composant l'image finale doivent être la propriété de l'auteur, comme pour les montages ou les assemblages photographiques. Il est interdit d'utiliser des images provenant d'Internet ou issues des banques d'images tout comme d'utiliser l'Intelligence Artificielle générative. La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur (à l'exception de la catégorie nature). Le simple fait d'appuyer sur le déclencheur pour reproduire une photo, une œuvre d'art (ou de

la scanner) ne peut être considéré comme de la création photographique même si une retouche intervient.

Présentation : Pour les compétitions photo papier, les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton d'un format de 30x40 cm +/- 5 mm. Les dimensions de l'œuvre sont libres à l'intérieur de ce format. L'épaisseur totale de la présentation doit être comprise entre 1 et 2,5 mm. Il est recommandé de ne pas mettre de liseré autour des photos imprimées (par contre, une marge entre le passe-partout et la photo est autorisée).

Dans le cas où le support sert de passe partout, aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. L'ajout d'une feuille au dos du passe partout, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. Une photo papier présentée doit être solidaire de son support. Le support recto comme verso ainsi que le tirage seront vierges de toute autre indication (signature, logo, signe distinctif, etc.).

2 - Le Concours Papier comporte trois sections :

- Libre Couleur
- Libre Monochrome
- Nature Couleur ou Monochrome

Définition du monochrome :

Une œuvre « noir et blanc » allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris. Une œuvre « noir et blanc » virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie « Noir et Blanc ». Cependant, une œuvre « noir et blanc » modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur, créée volontairement par l'auteur, devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur.

Définition des images Nature

La Photographie Nature couvre tous les aspects du monde physique, à la fois animés et inanimés, qui n'ont pas été créés ou modifiés par les humains. Les images Nature doivent transmettre la vérité de la scène photographiée. Une personne bien informée doit pouvoir identifier le sujet de l'image et être convaincue qu'elle a été présentée de manière honnête et qu'aucune pratique irrespectueuse n'a été utilisée afin de contrôler le sujet pour la capture de l'image.

Il est permis de présenter des photos d'animaux sauvages ou pris en parcs animaliers, à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments rapportés).

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture sont admises, tout comme les papillons de serre et les poissons en aquarium (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle).

Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne sont pas admis. Les photos de paysages doivent être dépourvues de constructions ou d'éléments construits par l'homme.

Bien entendu la photo doit rester naturelle et tous les traitements de post-production sont limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne sont pas recevables, tout comme le floutage de l'arrière-plan ainsi que le vignettage

Les images monochromes ainsi que le focus-stacking, les Panoramiques et la Multi Exposition sont admis.

3 – Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement par le site concours de la FPF

<https://copain.federation-photo.fr>

Se connecter, puis aller sur Compétitions Régionales individuelles

Les inscriptions pourront être faites par chaque auteur ou par le "Contact Club" (Président, trésorier, secrétaire ou contact Fédération), qui chargera toutes les photos du club. Elles sont à faire impérativement avant le :

15 février 2026 à minuit pour les trois sections

Attention ! L'accès aux pages concernant ces concours sera bloqué à la fin des inscriptions. Aucune modification ne pourra être apportée après cette date.

- Les fichiers seront automatiquement renommés par un numéro à 12 chiffres, les dix premiers sont le numéro de la Carte Photographe FPF, les deux derniers correspondent au numéro d'ordre **généré automatiquement** sur le site d'inscription aux concours. Les titres ont toute leur importance, **limitez-les à 35 caractères**. (Majuscule au début du titre et des noms propres).
- Chaque fichier au format JPEG est limité à 3 Mo. L'image doit s'inscrire dans un carré de **1920 X 1920 pixels** (avec au moins une valeur à 1920) et être présentée dans le sens de lecture. Aucun signe distinctif permettant d'identifier un club ou un auteur n'est accepté.

4- Envois des colis

Les **étiquettes** autocollantes de format 105 mm x 70 mm doivent être apposées au dos du support des photos, en haut à gauche (pour les compétitions régionales), dans le sens de lecture de la photo.

Les expéditions seront effectuées à raison d'**un colis par club** à l'adresse ci-dessous sans oublier l'adresse et les frais de retour, si le club souhaite que les photos lui soient renvoyées. La planche contact et le bordereau (à imprimer sur le site des compétitions) seront également joints au colis.

**Yannick PAUPION
24, rue du clocher
85470 Brétignolles-sur-Mer**

Contact 06 34 95 30 77 - **Courriel** : ypaupion@gmail.com

Date limite de réception des colis à Brétignolles: 23 février 2026

4- Jugement

Composition du jury : trois personnes du monde photographique ou artistique reconnues, extérieures ou non à la région, mais n'ayant aucun lien avec les clubs concourants dans la compétition qu'ils jugent. Ces compétitions seront jugées en public.

Adresse du jugement

**18, rue de la gîte
85470 Brétignolles-sur-Mer**

6 – Palmarès

Proclamation des résultats : **le jour de la compétition.**

- Classement général par œuvre.
- Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.
- Classement par club : sur les 6 meilleures photos.
- Eventuellement coups de cœur et diplômes.

Des récompenses seront offertes aux meilleurs auteurs de chaque catégorie, lors de l'assemblée Générale de l'Union Régionale.

7 – Sélection pour le Concours National 2

En fonction du quota attribué à la région, un nombre déterminé d'images seront présentées aux 3 concours papier « National 2 »

- Couleur : 43 photos
- Monochrome : 39 photos
- Nature : 49 photos

en respectant les règles suivantes :

- 6 photos Maximum par club et 3 Maximum par auteur.
- En cas d'ex-aequo, les places seront attribuées en priorité aux clubs auxquels il manquerait 1 ou 2 photos pour atteindre les 6 admises.

8 -National 2

Les règles suivantes seront appliquées lors du jugement du National 2

- Classement des clubs : sur 6 photos
- Classement auteurs : sur 3 photos
- Les 18 premiers clubs du National 2 montent au N1 l'année suivante, les autres retournent au niveau régional.

8 – Contacts

Commissaires

- Papier Monochrome : Jean Veneau : jean.veneau@orange.fr
- Papier Couleur : Christine Touzeau : touzeau.christine@orange.fr
- Papier Nature : Alain Besnard : alainbesnard.78@gmail.com

Pour informations complémentaires sur les compétitions

- Alain Besnard
- 06 73 14 70 73 - alainbesnard.78@gmail.com

**Vous pouvez consulter les règlements complets des compétitions FPF sur le site de la
Fédération Photographique de France**